



COMPTE-RENDU COMITÉ DE SUIVI CETD 20 JUIN 2016

Présents :

- Isabelle ARCHAIMBAULT, PNR
- Philippe BEAUVILLAIN, PNR
- Didier BRANCOTTE, Conseil régional Centre-Val de Loire
- Sophie CHARRAUD, Saumur agglo
- Marguerite ROLLAND, Agence départementale du tourisme de l'Anjou
- Pierre SABOURAUD, Agence départementale du tourisme de Touraine
- Catherine ALLEREAU, PNR
- Camille DEPLAIX, PNR
- Virginie BELHANAFI, PNR

Excusés :

- Richard BERTRAND, Conseil départemental 49
- Christophe BORDIER, Observatoire économique de Touraine
- Stéphane BOUDY, Conseil régional des Pays de la Loire
- Marie-Claire THOMAS, Chambre d'agriculture 49

I. Action n° 2 « Forum des acteurs » : tourisme et changement climatique

Dans le cadre de sa CETD 2014-2018, le Parc s'est engagé auprès d'Europarc à impliquer tous les acteurs concernés par le développement et la gestion du tourisme dans et aux alentours de son territoire. Il impose par ailleurs la forme de cette concertation par l'obligation de mettre en œuvre des séances de consultation publique et de constituer à cette fin un forum permanent des acteurs. **Ce forum doit se tenir a minima une fois par an et réunir l'ensemble des acteurs concernés** : les autorités gestionnaires de l'espace protégé, les collectivités locales, départementales et régionales, les organisations environnementales et patrimoniales ainsi que les représentants de l'industrie touristique.

Depuis 2014, le Parc a organisé deux forums à Fontevraud qui ont réuni plus d'une centaine de personnes à chaque session. De par leur programme, ces forums ont apporté une réelle valeur ajoutée aux participants en termes d'actualité des thèmes traités et d'éclairages par les intervenants. Toutefois, ces

séances sont restées jusqu'à aujourd'hui principalement informatives et n'ont pas suffisamment favorisé un processus de collaboration permettant :

- l'organisation de la mise en réseau des professionnels du tourisme et des autres acteurs du territoire autour de thématiques fortes du tourisme durable ;
- une meilleure intégration du tourisme dans la vie du territoire et la prise en compte des objectifs de développement durable par l'ensemble des acteurs locaux.

Pour son forum 2016, le Parc envisageait de traiter de la thématique : **Tourisme et changement climatique, quelle stratégie ?** En effet, suite à une réunion organisée par Anjou Tourisme sur l'évolution des sites touristiques dans les années à venir, force fut de constater que si certains sites ont adopté une stratégie ambitieuse pour les décennies à venir, aucun n'a pourtant pris en compte la donnée climat, qui conditionnera pourtant une grande partie des activités.

Or, si dans certains secteurs les échéances des évolutions du climat paraissent lointaines, force est de constater que pour certains professionnels du tourisme elles sont déjà perceptibles. Or, si les informations ne manquent pas au niveau international et national, prévoyant des évolutions d'une plus grande ampleur, il est difficile d'envisager leur implication au niveau local. C'est pourquoi, il paraît important de partager dès à présent les connaissances que le Parc a pu acquérir, les doutes qui persistent, pour ensemble anticiper ces changements, contourner les difficultés pressenties et saisir les opportunités qui s'offrent à notre territoire.

Afin de porter ce projet qui sera ambitieux dans son fond comme dans sa forme, il paraît plus judicieux de se laisser le temps d'une bonne préparation. Il est donc acté de proposer aux acteurs du territoire :

- un forum fin 2016 consacré à la marque Parc ;
- **un forum tourisme et changement climatique fin février 2017, réservé aux prestataires issus du territoire du Parc, mais pouvant être reproduit en Touraine et en Anjou pour les prestataires hors territoire Parc.**

À cette fin, **une réunion se tiendra début septembre** avec les principaux partenaires du Parc et des élus du Bureau du Parc (Conseillers régionaux et départementaux). Cette rencontre sera l'occasion de :

- **s'informer sur les données nationales et locales concernant le changement climatique ;**
- **découvrir des exemples d'actions d'ores et déjà menées par d'autres régions ;**
- **vivre une expérience originale de mise en situation ;**
- **définir les objectifs du forum et ses modalités de mise en œuvre.**

II. Action n° 5 « Tableau de bord de l'économie touristique à l'échelle du Parc »

Cf. document joint – chiffres économie touristique

Comme souligné par Pierre Sabouraud, il est important de dépasser les données brutes pour leur donner du sens et pouvoir mettre en exergue les principales tendances du territoire. Il serait également intéressant de pouvoir observer si ces tendances sont identiques aux autres secteurs de Touraine et d'Anjou, ou si certains éléments sont liés au classement de ce territoire en Parc.

Exemple de questionnaire :

- L'offre « insolite » (hébergements, activités ...) se développe-t-elle plus sur le territoire du Parc, reconnu comme un secteur préservé du point de vue naturel et patrimoniallement riche ?
- Quel impact sur la fréquentation d'opérations de médiation telles que les émissions *Des racines et des ailes* et *Le village préféré des français* ?
- ...

Ce travail sera mené d'ici la fin de l'année par le Parc. Pour obtenir ces grandes tendances, le Parc reprendra contact avec les membres du comité de suivi concernés.

III. Actions n° 6 et 7 « Développer la marque Parc et sa communication »

Contexte

Dans sa Charte Européenne du Tourisme Durable, le Parc a retenu 4 grands axes de travail dont l'un concerne la différenciation d'une offre touristique spécifique au Parc. Cet axe insiste sur l'importance de faire émerger au sein du Parc une offre touristique différente, inscrite dans les valeurs du tourisme durable et répondant correctement aux attentes des clientèles qui fréquentent cet espace protégé, en particulier les clientèles familiales qui représentent une cible touristique prioritaire pour le Parc.

Les objectifs du Parc sont de :

- **proposer aux touristes une offre de qualité et différenciante pour le territoire ;**
- **valoriser le travail de prestataires qui partagent les valeurs du Parc et qui œuvrent au quotidien pour une meilleure médiation de nos patrimoines, un respect de l'environnement et une plus grande équité sociale.**

La marque est un outil d'animation et de mise en réseau, orienté vers la promotion, qui permet aux prestataires :

- d'affirmer ses valeurs, son « éthique » et son engagement ;
- de se différencier de la concurrence ;
- d'appartenir à un réseau organisé de prestataires qui partagent des valeurs communes.

Près de 100 prestataires ont sollicités le Parc pour être bénéficiaire de la marque.

Une nouvelle marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional »

Il y a plus de 20 ans, les Parcs naturels régionaux de France se dotaient d'une marque commerciale afin de contribuer à la valorisation économique de produits et de services conçus en cohérence avec leurs valeurs et les enjeux de leurs chartes. Chaque Parc avait donc une marque commerciale, symbolisée par son logo, **propriété de l'État et déposée à l'INPI**. Cette marque déclinée en trois catégories : **accueil, produit, savoir-faire**, pouvait être octroyée à :

- **des produits agricoles, agro-alimentaires et artisanaux issus et transformés sur le territoire ;**
- **des services touristiques (hébergements, restauration, prestation d'accompagnement, activités de loisirs...) proposés sur le territoire.**

Toutefois, si le cadre d'attribution était fixé et contrôlé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, force fut de constater en 2014 une hétérogénéité de l'offre marquée et un manque de mutualisation technique et financière au sein du réseau des Parcs sur cette question.

Aussi, afin d'harmoniser cette démarche, de renforcer sa promotion et visibilité et de garantir une promesse client tenue et identique sur tout le territoire national, le choix d'une marque nationale unique aux 51 Parcs a été actée et officiellement lancée le 2 juin de cette année.

Il s'agit de la marque "**VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL**".

L'objectif de cette marque est de :



- faire une promesse aux clients : réconcilier les opposés et atteindre un état « d'équilibre » entre des activités économiques nécessaires et un territoire à protéger ;
- se distinguer des autres marques car elle n'est pas juste dans le respect d'un cahier des charges, elle a un rôle actif de préservation et d'amélioration. Elle n'est pas juste dans la préoccupation écologique mais dans une protection « totale » du territoire : de sa nature mais aussi de ses traditions culturelles et de sa société.

Après une campagne relation presse et Facebook en mai, cette nouvelle marque a été officiellement lancée par la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Barbara Pompili, le 2 juin, et promeut plus de 2000 entreprises dans une quarantaine de Parcs.

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/consommer-parc/decouvrir-valeurs-parc-naturel-regional>

[Grands principes](#)

<https://www.facebook.com/FederationPNR/videos/1067259146679082/>

Grands principes

L'État propriétaire de la marque a signé une convention de partenariat avec la Fédération des Parcs afin de formaliser « le qui fait quoi » au plan national, la Fédération jouant un rôle d'interlocuteur privilégié en lien avec le Ministère en charge de l'Environnement pour le compte des Parcs.

La Fédération des Parcs a élaboré un référentiel national à l'attention des Parcs et des partenaires, traitant des modalités de contractualisation et de contrôle de la marque.

Quelques Parcs, dont celui de Loire-Anjou-Touraine, ont accompagné la Fédération dans la définition des grands principes de cette nouvelle marque. Si elle réaffirme ses trois valeurs que sont : **un environnement/patrimoine préservé, une forte dimension humaine/sociale et un lien au territoire valorisé**, elle se caractérise dorénavant comme suit :

- **Un niveau d'exigence harmonisé** : communs à tous les Parc, un référentiel national et une convention d'utilisation de la marque.
- **Une orientation forte « entreprise »** : la marque n'est plus accordée à un accueil, un produit ou un savoir-faire mais bien à une entreprise qui partage et met en œuvre dans son activité et/ou ses produits les valeurs du Parc.
- **Une démarche de progrès** : choix d'évaluer les entreprises non pas en fonction de leurs performances effectives au moment précis de l'évaluation mais sur leur volonté et capacité de progrès.
- **Des critères basés sur les valeurs et non sur le métier** : partant du principe que les bénéficiaires connaissent mieux leur entreprise/métier que les techniciens du Parc, il paraît plus important d'intervenir sur la culture, plutôt que de vouloir fixer une longue liste d'exigences « métier ». Dès lors que les objectifs sont clairement énoncés et mesurés, les entreprises sont parfaitement à même de définir les actions d'améliorations nécessaires. On assure de cette manière la valorisation du savoir-faire de l'entreprise, son implication et donc la pérennité de l'action d'amélioration. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une démarche type « qualité » mais bien d'une démarche en adéquation ou non avec les valeurs du Parc et de sa Charte.
- **Un contrôle qui amène de la valeur ajoutée** : le sérieux avec lequel le processus de contrôle est réalisé a une grande influence sur l'image qu'aura la marque aux yeux des consommateurs et des bénéficiaires (entreprises marquées). La marque doit s'appuyer sur un processus de contrôle solide, qui n'alourdit pas le fonctionnement de l'entreprise mais qui, au contraire, est capable de produire de la valeur ajoutée.
- **Des redevances harmonisées.**

Mise en œuvre en Loire-Anjou-Touraine

La marque commerciale est envisagée pour les : hébergements, lieux de restauration, sites touristiques et sorties accompagnées.

Elle s'appuie sur un **référentiel générique national** commun à tous les secteurs d'activités et une **convention d'utilisation de 5 ans** de la marque qui formalise l'engagement entre les Parcs et les entreprises bénéficiaires. Elle se compose de :

- une présentation des engagements du Parc vis-à-vis de l'entreprise bénéficiaire ;
- une charte d'engagement de l'entreprise (engagement sur l'honneur du respect de la réglementation et des critères) ;
- des critères d'attribution pour les entreprises, traduisant les 3 valeurs des Parcs et regroupés autour de 4 chapitres : organisation d'entreprise, environnement et patrimoine, humain et social, attachement au territoire ;
- des critères d'attribution complémentaires par secteurs (agriculture, tourisme, savoir-faire...).

Chaque Parc peut préciser et compléter, dans un guide qui lui est propre, chacun des critères. Afin de s'assurer d'une concordance des niveaux d'exigence entre les Parcs, ces guides sont soumis à validation par la commission nationale. Ils doivent être préalablement présentés au comité syndical du Parc pour délibération. En Loire-Anjou-Touraine, un travail complémentaire sur les critères a été réalisé autour des notions suivantes : habitat sain, nature, culture, confidentialité, générosité, sérénité.

En 2016, l'objectif du Parc est de :

- **présenter à la Fédération des Parcs les documents cadres de la Marque Parc pour validation ;**
- **auditer l'ensemble des prestataires (d'ores et déjà, plus de 70 prestataires ont été audités) ;**
- **concevoir et programmer des formations dédiées aux membres du réseau.**

IV. Action n° 8 « Promouvoir le capital nature du Parc »

Contexte

La notoriété internationale des monuments du Val de Loire a longtemps occulté le potentiel des richesses naturelles du territoire. Toutefois, les regards changent. Dans une enquête régionale réalisée en 2010 par le CRT Centre, « la nature et l'environnement » est au 3^{ème} rang des éléments les plus appréciés des Français sur le territoire (derrière « les châteaux et le patrimoine historique et culturel », en 1^{ère} position, et « le calme et la tranquillité » en 2^{ème}).

Le territoire de Loire-Anjou-Touraine offre une grande diversité de milieux qui permet à de nombreuses espèces animales et végétales de s'y épanouir. Cette richesse a notamment été précisée lors d'une étude en 2012 dont l'objectif était de réaliser un état zéro initial et de mesurer l'évolution de l'état de conservation de la biodiversité, qu'elle soit considérée comme remarquable ou ordinaire sur le Parc. Basée sur l'analyse des 73 500 données naturalistes et sur la mise en œuvre de protocoles de suivi de la faune et de la flore, cette étude a constitué un état initial sur lequel d'autres études comparatives s'appuient depuis. 11 carrés de 4 km² représentatifs de la diversité des milieux terrestres du Parc et 9 tronçons de 100 m de cours d'eau ont été suivis. Les inventaires se sont focalisés sur des groupes d'espèces bio-indicatrices, à savoir : les oiseaux et les papillons de jour pour les milieux terrestres, les poissons, les plantes et les invertébrés aquatiques pour les cours d'eau. Les résultats ont fait apparaître une biodiversité particulièrement riche sur le territoire : 329 espèces de papillons recensées, dont 57 remarquables, 17 espèces de chauves-souris (toutes protégées au niveau national), 186 espèces d'oiseaux dont 56 espèces patrimoniales, 52 espèces de libellules (soit plus de la moitié des espèces françaises), 38 espèces de poissons dont 12 assez rares, 2233 espèces végétales dont 611 vulnérables ou protégées.

Pourtant, **ces richesses restent encore trop souvent méconnues hors du cercle étroit des scientifiques et des naturalistes, professionnels ou amateurs. Elles constituent pourtant le « capital nature » indissociable du tourisme de nature** : elles en sont le socle et fondent toute sa légitimité auprès des clientèles touristiques. Le préalable à toute mise en tourisme est de faire reconnaître par un plus grand nombre la valeur de ces richesses et susciter l'intérêt de les découvrir.

Par ailleurs, le Parc a pour mission de sensibiliser les publics sur la préservation et la valorisation de la biodiversité. Les deux vont de pair, que ce soit auprès des habitants, des collectivités ou des clientèles cibles du tourisme de nature. Aussi, améliorer la communication et la promotion du « capital nature » est un objectif en soi et un objectif prioritaire car selon l'adage « **Qui connaît et apprécie : protège** » !

Quelle promotion de la nature en Loire-Anjou-Touraine ?

Les membres du comité de suivi présents s'accordent sur les données de cadrage suivantes :

- publics cibles : prestataires touristiques avec une attention particulière aux hébergeurs, habitants et touristes de la Vallée de la Loire, qui ont une image de « dernier fleuve sauvage », mais ne possèdent pas de connaissances naturalistes leur permettant de savoir : quoi observer, où, quand et comment ;
- nécessité d'avoir une liste des espèces les plus emblématiques, attractives et facilement observables (exemple : principaux oiseaux sur la Loire - sterne naine et Pierregarin, balbuzard...) ;
- associer cette liste à des sites d'observation propices.

Sur la forme que pourrait prendre cette promotion, plusieurs pistes sont proposées :

- formations à destinations des professionnels du tourisme, type formations faune-flore de la Vienne et de la Loire de 2016 ;
- beaux posters « nature » à destinations des acteurs touristiques ;
- set de table à destination des restaurants ;
- un petit guide synthétique avec les principales espèces à destination des touristes, associations de randonnée, Offices de Tourisme...
- une rubrique sur les réseaux sociaux du Parc qui permet de suivre l'actualité au jour le jour de la nature. Exemple : « Aujourd'hui, arrivée des sternes à... » ;
- ...

Ces propositions vont être retravaillées et seront développées lors d'une prochaine rencontre.

V. Action n° 11 « Maîtriser et gérer les sports de nature »

Livret « Les bonnes pratiques des activités nautiques sur la Loire et la Vienne »

Suivant l'intérêt croissant pour la découverte de la Loire et l'expansion des loisirs de pleine nature, les pratiques nautiques se sont considérablement développées ces dernières années. La réglementation en place reste parfois difficile à interpréter pour les élus et les prestataires touristiques. Par ailleurs, elle est souvent méconnue des usagers et des touristes.

C'est pourquoi, le Parc a entrepris de travailler sur un document de sensibilisation, réalisé en partenariat avec les Conseils départementaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, Anjou Tourisme et l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine. Il a ainsi conçu un livret intitulé « Les bonnes pratiques nautiques sur la Loire et la Vienne », qui **présente de manière synthétique et non exhaustive la réglementation en vigueur**, sur et aux abords de ces cours d'eau.

Les services compétents de l'État (CEN Centre-Val de Loire, DREAL Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, DDT 49, ONEMA 49, ONCFS 37) ont été associés en amont pour une première relecture du document, validé ensuite par les Préfets des Départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

Édité à 500 exemplaires, il a été adressé :

- sous forme papier aux communes et EPCI riverains de la Loire et de la Vienne, aux prestataires de canoë-kayak et aux Offices de Tourisme ;
- sous forme PDF aux prestataires touristiques des Offices de Tourisme concernés.

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/decouvertes/telechargements/les-bonnes-pratiques-nautiques-sur-la-loire-et-la-vienne>

Fiches canoë-kayak

Il s'agit de l'actualisation de 9 fiches destinées à aider les pratiquants de canoë-kayak à naviguer sur la Loire et la Vienne. Elles comprennent **une carte de localisation d'un parcours d'une demi-journée de navigation, des consignes de sécurité et des informations sur les patrimoines observables depuis l'embarcation.**

Elles sont disponibles gratuitement auprès des loueurs de canoë-kayak, des Offices de Tourisme et sur le site Internet du Parc : <http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/decouvertes/les-sites-naturels-de-decouvertes/les-circuits-cano-kayak>

Dépliants Aire de protection de biotope (APB)

Le Maine-et-Loire est le premier département français pour l'accueil des sternes qui nichent sur la Loire. Ces oiseaux gracieux viennent se reproduire ici chaque année. **La Sterne naine et la Sterne pierregarin sont ainsi présentes de fin mars à septembre.** Si elles se laissent admirer lors de leur partie de chasse sur la Loire, elles exigent beaucoup plus de tranquillité au moment de la reproduction. **Elles nichent en effet à même le sable où elles déposent leurs œufs.**

À cette période, **elles sont très sensibles au dérangement.** La présence humaine ou animale sur le banc de sable où elles ont élu domicile peut suffire à les faire partir et abandonner la nichée.

Pour leur offrir les meilleures conditions possibles, le Parc et la LPO travaillent depuis plusieurs années ensemble sur des mesures de protection. Des panneaux sont ainsi installés tous les ans sur les îlots qu'elles colonisent. Il est interdit d'y débarquer, d'accoster ou stationner à proximité, de camper, bivouaquer et faire du feu ou d'y laisser divaguer les animaux domestiques

Depuis deux ans, la pose de panneaux s'est complétée d'un Arrêté de protection de biotope interdisant l'accès aux « îlots sableux non rattachés à la berge » (c'est-à-dire aux bancs de sable non accessibles à pieds secs). La période concernée couvre la reproduction des oiseaux, **c'est-à-dire, du 1^{er} avril au 15 août. Cette disposition s'applique de Saumur à Montsoreau et de La Daguenière à Juigné-sur-Loire.**

Afin d'informer au mieux les touristes, un dépliant de sensibilisation est distribué en Office de Tourisme et chez les loueurs de canoë-kayak concernés.

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/decouvertes/telechargements/flyer-recto-verso-reduit.pdf>

Formation faune/flore/réglementation de la Loire et de la Vienne

Afin de sensibiliser les élus, les techniciens d'EPCI, membres d'associations et les prestataires touristiques mais également de répondre au mieux aux questions des visiteurs, le Parc a proposé des formations gratuites de terrain d'une demi-journée sur le patrimoine naturel de la Loire ou de la Vienne et la réglementation en vigueur sur ces deux cours d'eau, qui ont réuni plus de **110 participants** :

- 23 mars : Les Rosiers-sur-Loire
Animation : PNR et LPO Anjou
- 2 mai : La Chapelle aux Naux
Animation : PNR et CPIE Touraine-Val de Loire
- 3 mai : Rivière
Animation : PNR et CPIE Touraine-Val de Loire
- 4 mai : Montsoreau/Turquant
Animation : PNR et LPO Anjou

Information/sensibilisation du personnel des magasins de vente de matériel liés aux activités nautiques

Certains pratiquants organisent seuls leurs loisirs nautiques car ils possèdent leur propre matériel : canoë-kayak, kitesurf...

Aussi, le Parc a décidé de rencontrer les responsables et personnels des magasins de vente de matériel lié aux activités nautiques.

Livret « La circulation des véhicules terrestres à moteur – informations et réglementation »

Avec l'installation d'une nouvelle prestation « location de quad » sur son territoire, l'Office de Tourisme du Saumurois a récemment sollicité le Parc pour s'informer sur les modalités techniques et réglementaires de cette pratique ; l'objectif de l'Office de Tourisme étant de savoir s'il pouvait promouvoir ou non ces activités et à quelles conditions.

Après recherche et renseignements pris par le Parc auprès du réseau des Offices de Tourisme, il est apparu que ce type de prestation s'est développé sur d'autres secteurs du Parc, le plus souvent sans informations préalables des mairies et services tourisme concernés.

Par ailleurs, certaines collectivités ont interrogé le Parc suite aux problèmes qu'elles rencontrent pour contrôler le développement de loisirs motorisés sur leur territoire, notamment le regroupement et passage de quads lors d'événements, qui entraînent des dégâts importants sur les chemins qu'elles ont à charge d'entretenir.

Aussi, face à ces demandes et conformément à la loi Lalonde de 1991 puis à sa circulaire de 2005, le Parc souhaite sensibiliser élus, prestataires touristiques et pratiquants à une meilleure gestion de la circulation des véhicules à moteur de loisirs afin de préserver les espaces naturels.

Pour se faire, il a réuni les partenaires concernés : Conseils départementaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Associations Départementales du Tourisme, Directions Départementales des Territoires et Directions Départementales de la Cohésion Sociale. Conformément aux directives des Conseils départementaux, tous se sont accordés sur la nécessité de limiter ce type d'activité et non de l'encadrer en facilitant sa pratique. Aussi, pour atteindre cet objectif, l'outil le plus adapté n'est pas un schéma des loisirs motorisés mais un guide synthétique expliquant clairement la réglementation et les nombreuses jurisprudences très complexes ainsi que les outils à disposition des élus pour limiter les loisirs terrestres motorisés.

Ce guide, édité prochainement, comprendra les parties suivantes :

- **les rappels indispensables : cadre réglementaire, définitions des notions de : « véhicule terrestre à moteur ou engin motorisé » et « espace naturel » ;**
- **l'autorisation de circuler en fonction du type de voies : voies ouvertes à la circulation, voies et espaces naturels obligatoirement fermés et cas particuliers ;**
- **les outils permettant d'interdire ou de limiter l'accès : arrêtés (rédaction et publication, exemples, infractions), panneaux réglementaires et installation de matériel approprié ;**
- **le pratiquant de quad et son matériel ;**
- **les contacts utiles.**

VI. Action n° 13 « Paysages partagés »

La commune Loire-Authion, toute proche de l'agglomération angevine, est située en rive droite de la Loire, à l'ouest du Val d'Authion. Elle regroupe sept communes historiques : Andard, Bauné, Brain-sur-l'Authion, Corné, La Bohalle, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire.

Elle accueille des excursionnistes et des touristes dans des hébergements touristiques, un site de visite (Maison de Loire), un Office de Tourisme et sur des itinéraires de balades fluviales (avec les bateaux Loire de Lumière et en canoë-kayak), pédestres et cyclotouristiques, notamment sur un tronçon de la Loire à Vélo.

Aussi, afin d'optimiser les retombées des flux touristiques enregistrés sur les trois communes historiques en bord de Loire, la commune a souhaité mettre en place des Relais Informations et Services sur les ports de La Bohalle, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire. Désirant associer une information pratique sur les prestataires de son territoire à une sensibilisation autour des patrimoines à découvrir, la commune a sollicité l'appui technique du Parc.

Peu enclin à développer ce type d'outil, le Parc a proposé à la commune de mener un projet plus complet sur la valorisation de ce territoire et la médiation de ses patrimoines auprès de deux publics cibles complémentaires : les habitants et les excursionnistes/touristes. Les objectifs étaient les suivants :

- pour les habitants : les rendre fiers, ambassadeurs/prescripteurs de leur territoire et des activités/services proposés ;
- pour les touristes : mieux qualifier leur accueil et leurs découvertes en ouvrant le champ des possibles et en favorisant le contact direct avec le territoire.

Mais, pour renforcer la lisibilité du territoire, son appropriation par ses habitants et sa reconnaissance par les touristes, il importait d'inviter ces derniers à démêler et comprendre ce lieu de vie, son histoire... Pour ce faire, le projet s'est déroulé à partir des grandes étapes suivantes :

Inventaire des ressources patrimoniales et caractérisation de l'identité de ce territoire

Au cœur du pôle de compétitivité du végétal spécialisé « Végépolys », ce territoire se caractérise aujourd'hui par un savoir-faire reconnu autour de l'horticulture, de la semence et de la production

maraîchère. Mais, avec la présence de la Loire, de l'Authion, de terres très fertiles et la proximité d'Angers, l'activité agricole a toujours été très présente dans cette vallée. Au cours des siècles, elle a façonné les paysages et de nombreux patrimoines portent encore les traces de ces évolutions. Toutefois, force fut de constater au début du projet que ces témoignages de l'histoire n'avaient fait l'objet d'aucun inventaire et n'étaient connus que par de rares spécialistes. Une mission a donc été commandée à deux experts : l'historien Fabrice Masson et le géographe David Montembault pour inventorier les patrimoines singuliers de ce secteur et les regrouper par thématiques.

Recueil des représentations des habitants

Parallèlement, techniciens et élus sont allés à la rencontre des habitants lors d'événements (randonnées organisées, fête de village, vide grenier...) afin de dresser un état des lieux de leurs connaissances et pratiques du territoire. Sont ressortis les points suivants :

- territoire apprécié pour son côté « pratique » : à la campagne mais proche d'Angers et avec tous les services utiles à la vie quotidienne ;
- territoire sans intérêt patrimonial, hormis la Loire et encore plutôt en rive gauche ;
- balades, visites ou recommandations de découvertes faites à des proches en dehors du territoire.

Des étudiants d'AgroCampus ont poursuivi cette démarche et récolté des témoignages et avis sur le territoire. Ils ont également proposé une animation lors de la journée Climat en Loire Authion en fin d'année.

Suite à ce travail, une étudiante, amatrice de photos a été retenue pour réaliser un reportage photos et vidéo sur le territoire. Celui-ci servira pour la création de l'application mobile.

Éductours

Plusieurs sorties de terrain animées par les experts ont été proposées afin de découvrir ce patrimoine spécifique en Loire-Authion : 2 sorties pour les élus de la commune et une sortie pour les prestataires touristiques (40 participants).

Édition et diffusion d'un livret « Histoires à semer... de la vallée de l'Authion »

Ce livret de 32 pages, largement illustré, a été adressé à tous les foyers de la commune et est disponible gratuitement à l'Office de Tourisme.

Consulter le livret ou le télécharger :

http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/telechargements/copy_of_documentation-touristique/autres/livret-final-basse-definition.pdf

Projet lié au paysage dans les écoles

Programme d'animations

Expositions, conférences, ateliers d'écriture...

Consulter le programme ou le télécharger

http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/telechargements/copy_of_documentation-touristique/autres/depliant-accompagnement.pdf

Application Smartphone pour découvrir l'offre du territoire ludiquement (en cours de conception)